

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

**Séance du 08 juillet 2022**

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

**LES HERBIERS** : Véronique BESSE – Christophe HOGARD – Angélique RICHARD - Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET - Angélique BOISSELEAU - Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESES** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Stéphanie PELTIER

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 37

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Jean-Marie GIRARD

Aurélié PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Secrétaire de séance : Jean-Marie GIRARD

- **06. MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUTAIRES AU SYNDICAT MIXTE VENDEE EAU** – Rapporteur : Christophe HOGARD

Par délibération n° 14 du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2020, le conseil communautaire a désigné comme suit ses représentants pour le syndicat mixte Vendée Eau :

**Membres titulaires :**

Véronique BESSE

Patrice BERTRAND

Véronique BESSE ayant été élue députée, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire.



Par renvoi, l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) s'applique à cette désignation. Les représentants de la Communauté de communes du Pays des Herbiers doivent donc être élus au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue.

Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Selon les dispositions de l'article L.5711-1 du C.G.C.T., le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Recueil des candidatures :

Christophe HOGARD se porte candidat.

Une seule candidature s'étant déclarée lors du recueil des candidatures, la nomination prend effet immédiatement en vertu de l'article L.2121-21 du C.G.C.T. et Monsieur le Président en fait lecture.

Le Conseil communautaire nomme Christophe HOGARD en tant que représentant de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte Vendée Eau en lieu et place de Véronique BESSE.

Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président

*Transmise en Préfecture le :* 11 JUL. 2022  
*Publiée électroniquement le :* 11 juillet 2022

